



BULLETIN DE MÉCÉNAT - ENTREPRISES - QUATUOR DEBUSSY 2024-2025

S'engager aux côtés du Quatuor Debussy, c'est défendre l'exigeante vision d'une musique accessible partout et pour tous. En associant l'image, les compétences ou les ressources de votre entreprise à cette aventure artistique singulière, vous jouez un rôle essentiel dans la réalisation de notre mission. Dans ce cadre, nous sommes honorés de vous inviter à rejoindre le projet en tant que mécène.

NIVEAU DE MÉCÉNAT

- **Membre du Club Entreprises**
 - **TPE (-20 salariés)** à partir de **1 000 €** (*coût réel du don après déduction fiscale* : 400 €*)
 - **PME (+20 salariés)** à partir de **2 500 €** (*coût réel du don après déduction fiscale* : 1 000 €*)
 - Logo de votre entreprise sur le site Internet du Quatuor Debussy
 - Kit de communication numérique pour valoriser votre partenariat
 - Accès privilégié aux ateliers (3 fois par saison) du Quatuor Debussy
 - Intégration au *Club Entreprises* (rencontres professionnelles)
- **Membre des Grands Mécènes**
 - **Mécène Adagio** à partir de **5 000 €** (*coût réel du don après déduction fiscale* : 2 000 €*)
 - Avantages précédents (ci-dessus)
 - + Mention de votre entreprise sur certains supports de communication (dossier de presse, bilans...)
 - + Publication personnalisée sur les réseaux sociaux du Quatuor Debussy
 - + Visite commentée de la résidence artistique du Quatuor Debussy (groupe de 10 personnes maximum)
 - **Mécène Andante** à partir de **7 500 €** (*coût réel du don après déduction fiscale* : 3 000 €*)
 - Avantages précédents (ci-dessus)
 - + Participation à une répétition du Quatuor Debussy (groupe de 10 personnes maximum)
 - + Focus sur votre mécénat dans notre newsletter mensuelle
 - + Accès privilégié à l'un des concerts officiels du Quatuor Debussy (groupe de 10 personnes maximum)
 - **Mécène Allegro** à partir de **10 000 €** (*coût réel du don après déduction fiscale* : 4 000 €*)
 - Avantages précédents (ci-dessus)
 - + Intégration de votre entreprise dans les mentions obligatoires du Quatuor Debussy
 - + Rédaction d'un article sur votre mécénat sur le site Internet du Quatuor Debussy
 - + Sensibilisation à la musique de chambre pour vos salariés et clients au sein de votre entreprise
 - **Mécène Prestissimo** à partir de **15 000 €** (*coût réel du don après déduction fiscale* : 6 000 €*)
 - Avantages précédents (ci-dessus)
 - + Diffusion d'un communiqué de presse sur votre mécénat
 - + Tarif privilégié pour organiser un parcours artistique avec vos salariés
 - + Concert privé sur-mesure pour vos salariés et clients au sein de votre entreprise

=> Échangeons et construisons ensemble un mécénat sur-mesure !



Avantage fiscal : 60% de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés (loi Aillagon du 1^{er} août 2003), dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou de 20 000 €. Un reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre règlement.

FORMULAIRE DE MÉCÉNAT

Pour devenir mécène du Quatuor Debussy, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le renvoyer par email ou par courrier. Nous sommes reconnaissants de tout soutien que vous pourriez apporter et nous tenons à disposition pour échanger, rencontrer votre équipe et discuter de vos perspectives. Ensemble, faisons résonner la musique et contribuons à inspirer les générations futures.

Nom de l'Entreprise :
Adresse postale :
Numéro SIRET : NAF :
Montant du Mécénat : Paiement : ☐ Chèque ☐ Virement ☐ Autre :
Contact Principal : Fonction :
Courriel : Téléphone :



Damien Donin

Responsable Communication, Diffusion & Partenariats

diff@quatuordebussy.com | 04 72 48 04 65 | 06 28 34 72 19

Quatuor Debussy, 1 rue Philippe de Lassalle, BP 4357, 69242 Lyon Cedex 04